



CHARTRE DU HANDBALL CLUB 310

Le bureau directeur et le conseil d'administration du club mettent en place cette charte afin que nous vivions ensemble dans les meilleures conditions.

Ce document devra être lu et validé par le joueur ou ses représentants légaux s'il est mineur.

Le joueur s'engage à :

- Être poli et courtois,
- Être ponctuel aux heures de rendez-vous,
- Participer avec assiduité aux séances d'entraînement qui sont proposées et prévenir l'entraîneur le plus tôt possible de ses absences,
- Prendre soin du matériel et participer au rangement,
- Respecter ses coéquipiers, son entraîneur, son coach, les adversaires, les spectateurs, accepter les décisions des arbitres et garder son calme en toutes circonstances, sur et hors du terrain,
- Avoir sa tenue de sport avec des chaussures propres, sa bouteille d'eau ou sa gourde individuelle,
- Se rendre disponible le weekend pour participer aux compétitions au sein de l'équipe composée par le coach et/ou l'entraîneur et prévenir le plus tôt possible de son éventuelle absence,
- parler à son entraîneur/coach de ce qui le gêne.

Les parents, ou représentants légaux s'engagent à accompagner au mieux leur enfant en respectant les principes suivants :

- Aider son enfant à être à l'heure aux entraînements et aux compétitions,
- Vérifier qu'un responsable du club soit bien présent et lui signaler l'arrivée et le départ de son enfant,
- Prévenir l'entraîneur et/ou le coach en cas d'absence lors d'un entraînement ou d'un match,
- Participer au planning prévu pour véhiculer l'équipe de son enfant aux compétitions,
- Encourager toute son équipe en respectant les choix de l'entraîneur, coach,
- Respecter l'équipe adverse et respecter les décisions de l'arbitre,
- Vérifier que son enfant redonne son équipement en bon état en fin de saison,
- Faire en sorte que son enfant s'intègre au groupe en respectant ces règles.

La vie du club :

Tout licencié se doit de participer à la vie du club lors des matchs à domicile : responsable de salle, tenue de la table de marque ou arbitrage, selon un planning prédéfini.

Le Club s'engage à :

- Proposer des conditions d'entraînement optimum liées aux capacités et au projet du licencié,
- Proposer à chaque licencié de participer à une compétition la mieux adaptée à ses qualités,
- Désigner un entraîneur pour chaque catégorie qui aura la charge de donner des moyens aux licenciés pour favoriser leur progression et leur épanouissement au sein de la pratique du Handball,
- L'entraîneur se doit également d'être ponctuel et de prévenir le plus tôt possible l'ensemble du groupe en cas de retard ou d'absence.

En cas de non-respect, les sanctions peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion du joueur (se référer au règlement intérieur afin de connaître les modalités d'application des sanctions).